
Présidence : Royaume-Uni

589ème SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : Mercredi 30 septembre 2009

Ouverture : 10 h 05

Clôture : 11 h 45

2. Présidents : M. I. Cliff
Mme B. Gare

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SÉCURITÉ

- a) *Exposé du général de brigade (à la retraite) Ulrich Heider, Directeur de la coopération en matière de sécurité à la Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine, sur les changements intervenus, les activités menées et les progrès accomplis dans le cadre du programme politico-militaire de la Mission en Bosnie-Herzégovine* : Président, M. U. Heider (FSC.FR/2/09 OSCE+), France, États-Unis d'Amérique, Coordonnateur du FCS pour le Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité (Autriche), Grèce
- b) *Exposé de M. Alexander Anoshkin, Responsable de projet auprès du Bureau de l'OSCE au Tadjikistan, sur l'achèvement du Programme global relatif aux armes légères et de petit calibre et aux munitions conventionnelles au Tadjikistan* : M. A. Anoshkin, Luxembourg, Suède, Représentant du Centre de prévention des conflits, Tadjikistan (FSC.DEL/184/09), Grèce, Fédération de Russie

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LES DATES ET LE LIEU DE LA
VINGTIÈME RÉUNION ANNUELLE
D'ÉVALUATION DE L'APPLICATION

Président

Décision : Le Forum pour la coopération en matière de sécurité a adopté la Décision No 6/09 (FSC.DEC/6/09) sur les dates et le lieu de la vingtième Réunion annuelle d'évaluation de l'application ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 3 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR UN GUIDE DES MEILLEURES PRATIQUES SUR LES CONTRÔLES À L'EXPORTATION ET LE TRANSBORDEMENT CONFORMÉMENT À LA RÉOLUTION 1540 DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES

Président

Décision : Le Forum pour la coopération en matière de sécurité a adopté la Décision No 7/09 (FSC.DEC/7/09) sur un Guide des meilleures pratiques sur les contrôles à l'exportation et le transbordement conformément à la résolution 1540 du Conseil de sécurité des Nations Unies ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie

Point 4 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

Aucune déclaration

Point 5 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Adoption par le Conseil de sécurité des Nations Unies, le 24 septembre 2009, de sa résolution 1887 intitulée « Maintien de la paix et de la sécurité internationales : non-prolifération et désarmement nucléaires » :*
États-Unis d'Amérique
- b) *Mécanismes d'avertissement et de rappel appliqués dans le cadre de la mise en œuvre des MDCS agréées :* Président

4. Prochaine séance :

Mercredi 7 octobre 2009 à 10 heures, Neuer Saal



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Forum pour la coopération en matière de sécurité**

FSC.DEC/6/09
30 septembre 2009

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

589ème séance plénière

FSC Journal No 595, point 2 de l'ordre du jour

**DÉCISION No 6/09
DATES ET LIEU DE LA VINGTIÈME RÉUNION ANNUELLE
D'ÉVALUATION DE L'APPLICATION**

Le Forum pour la coopération en matière de sécurité,

Décide que la vingtième Réunion annuelle d'évaluation de l'application (RAEA) se tiendra les 2 et 3 mars 2010 à Vienne.

589^{ème} séance plénière

FSC Journal No 595, point 3 de l'ordre du jour

DÉCISION No 7/09
GUIDE DES MEILLEURES PRATIQUES SUR LES CONTRÔLES
À L'EXPORTATION ET LE TRANSBORDEMENT
CONFORMÉMENT À LA RÉOLUTION 1540
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES

Le Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS),

Rappelant sa Décision No 10/06 intitulée « Appui à la mise en œuvre nationale de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité des Nations Unies », conformément aux recommandations formulées dans les rapports d'avril 2006 et de juillet 2008 du Comité du Conseil de sécurité de l'ONU établi en vertu de la résolution 1540 (2004) (Comité 1540), qui soutient l'élaboration d'un ensemble de guides des meilleures pratiques reflétant la structure de la résolution,

Notant que les guides constitueraient un recueil de pratiques recommandées (comme indiqué dans le document de réflexion FSC.DEL/246/07 (2007)) en matière de mise en œuvre et pourraient faciliter la poursuite de l'élaboration de plans d'action nationaux - par les États participants et d'autres qui auraient accès à ces guides - et favoriser une meilleure coordination des activités d'assistance au niveau régional,

Reconnaissant qu'un tel ensemble de guides des meilleures pratiques pourrait également être utile aux partenaires de l'OSCE pour la coopération et à d'autres États membres de l'Organisation des Nations Unies qui font savoir que certains États cherchent à obtenir des informations supplémentaires sur ce qu'il faut entendre par « contrôles appropriés » dans les domaines de la sécurité aux frontières ainsi que des contrôles à l'exportation et de la protection physique des technologies biologiques, chimiques, nucléaires et connexes. De surcroît, plusieurs États notent qu'ils seraient mieux à même de remplir en temps voulu et d'une façon efficace les obligations découlant de la résolution s'ils pouvaient s'appuyer sur une plus grande capacité institutionnelle et une plus grande expertise,

Appréciant le travail accompli par les États participants pour mener à bien cette tâche,

Décide :

- D'accueillir favorablement l'élaboration du guide des meilleures pratiques sur les contrôles à l'exportation et le transbordement (FSC.DEL/65/09/Rev.3) et d'en approuver la publication.